

18 sep 2015 -18:39

## Conseil des ministres du 18 septembre 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 18 septembre 2015, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 18 septembre 2015, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

18 sep 2015 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2015](#)

## Modernisation des formations du personnel des services d'incendie

Une réforme moderne, dans le respect de la vie des sapeurs-pompiers volontaires

L'élaboration du nouvel AR Formation est l'une des clés de voûte restantes de la réforme des services d'incendie amorcée récemment.

Un premier projet n'avait pas été approuvé par le gouvernement précédent. La nouvelle version est basée sur les principes de l'accord de gouvernement, à savoir veiller à ce que la combinaison entre sapeur-pompier volontaire, profession principale, famille et vie sociale en dehors des services d'incendie reste possible, comme par exemple en ce qui concerne les exigences en matière de formation.

Les missions des services d'incendie peuvent en gros être scindées en deux parties :

- Les tâches chaudes, soit tout ce qui concerne l'intervention
- Les tâches froides, soit tout ce qui est rattaché au support de l'organisation (évaluation, cours dispensés, prévention, etc.)

Pour ce qui concerne les tâches chaudes, la formation du volontaire est identique à celle du membre professionnel. A partir du niveau de sergent, une distinction est opérée au niveau des tâches froides. Compte tenu du temps disponible, le volontaire doit réussir un module, et le professionnel les trois modules. Si le volontaire souhaite se professionnaliser, il doit d'abord réussir les deux modules manquants.

Concrètement, les modifications suivantes ont été apportées :

- adaptation des exigences relatives à l'obtention du brevet de sergent (MO1)
  - les volontaires sont tenus de suivre la formation de brevet tâches chaudes et 1 module de tâches froides
  - les professionnels sont tenus de suivre la formation de brevet tâches chaudes et 3 modules de tâches froides
- certificat d'aptitude fédéral
  - scission des moments de présentation des épreuves physiques
    - épreuve physique allégée lors du recrutement
    - entraînement encadré pendant la formation

- épreuve de la KUL lors de la désignation

- répartition dans le temps de la formation de base de sapeur-pompier BO1
- suppression de l'obligation de présence de 75 % pour les cours théoriques
- introduction du e-learning
- introduction et monitoring répartis sur 5 ans pour les 24h de formation continue obligatoire
- les formations destinées à l'obtention d'un brevet, d'un certificat ou d'une attestation comptent ensemble pour les 24 heures de formation continue obligatoire
- amélioration des possibilités d'évolution de carrière et de promotion jusqu'à maximum n+2
- amélioration de la qualité des formations
- introduction de la formation du management à partir du niveau de major
- ....

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

18 sep 2015 -18:38

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2015

## Engagement du prix d'achat du bâtiment de laboratoire Akzo Nobel à Vilvorde

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'achat du bâtiment Akzo Nobel au prix de 3.146.000 euros, TVA comprise (2.600.000 euros, hors TVA). La Régie des Bâtiments mettra le bâtiment à disposition du SPF Finances pour le relogement des services de la douane et des accises.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'achat du bâtiment Akzo Nobel au prix de 3.146.000 euros, TVA comprise (2.600.000 euros, hors TVA). La Régie des Bâtiments mettra le bâtiment à disposition du SPF Finances pour le relogement des services de la douane et des accises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

18 sep 2015 -18:38

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2015

## Nomination de trois nouveaux membres au Comité consultatif de Bioéthique

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à remplacer les trois membres démissionnaires du Comité consultatif de Bioéthique.

Le projet porte sur les nominations suivantes :

- Elfriede De Baere en remplacement de Sylvain De Bleeckere, comme membre effectif en tant que personnalité issue des milieux universitaires d'expression néerlandaise ;
- Wim Stevens en remplacement de Petra De Sutter, en tant que docteur en médecine en activité d'expression néerlandaise ;
- Christine Matray en remplacement d' Eliane Fumal, en tant que magistrate d'expression française.

Le Comité consultatif de Bioéthique rend des avis sur les problèmes soulevés par la recherche et ses applications dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé, ces problèmes étant examinés sous leurs aspects éthiques, sociaux et juridiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

18 sep 2015 -18:38

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2015

## La "Vlaams Agentschap Zorg & Gezondheid" obtient l'accès aux données de l'Echantillon permanent

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal soumis par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block. Le projet stipule que la "Vlaams Agentschap Zorg & Gezondheid" aura accès aux données de l'Echantillon permanent.

L'Echantillon permanent (EPS) est un échantillon anonyme et représentatif de la population belge qui est composé des données disponibles auprès des mutualités. Il est devenu un instrument politique crucial pour les institutions publiques qui sont associées à la gestion et à l'étude des soins de santé en Belgique. La "Vlaams Agentschap Zorg & Gezondheid" déclare qu'elle possède une connaissance limitée en matière de prestations de soins, de l'utilisation des médicaments et de leur remboursement. Grâce à l'Echantillon permanent, associé aux caractéristiques sociales et démographiques des utilisateurs et des patients, l'agence peut compléter les données nécessaires.

Le projet sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

18 sep 2015 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2015](#)

## Approbation de l'avant-projet de loi portant des dispositions financières diverses

Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant des dispositions financières diverses, portant la création d'un service administratif à comptabilité autonome 'Activités sociales', et portant une disposition en matière d'égalité des femmes et des hommes.

L'avant-projet comporte les modifications financières suivantes :

- diverses modifications qui sont apportées à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ;
- la gestion courante du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers ;
- modifications au Code de droit économique en matière de règles d'arrondissement à 5 cents.

La loi du 15 mai 2014 stipule que le montant total à payer doit être arrondi mais uniquement en cas de paiement en espèces, afin de diminuer l'usage des pièces de 1 et 2 cents. Afin de ne plus avoir de différence de montant entre le paiement électronique et le paiement en espèces, l'avant-projet de loi stipule de prévoir un seul décompte final, quel que soit le mode de paiement. Les règles d'arrondissement doivent être limitées aux paiements où le consommateur est capable de payer en espèces, par exemple à un entrepreneur en échange de ses marchandises ou prestations. L'exception à la possibilité d'arrondissement est par ailleurs supprimée lorsqu'il s'agit du paiement de médicaments.

- diverses modifications à la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique ;
- modifications à la loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions fiscales et financières diverses en ce qui concerne l'Institut des Comptes Nationaux ;
- l'échange, le regroupement et la scission d'actions ;
- la confirmation d'arrêtés royaux pris en application de la loi du 26 décembre 2013 portant diverses dispositions concernant les prêts citoyen thématiques ;
- modifications de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur ;
- modifications de l'arrêté royal du 14 novembre 2008 portant exécution de la loi du 15 octobre 2008 portant des mesures visant à promouvoir la stabilité financière et instituant en particulier une garantie d'Etat relative aux crédits octroyés et autres opérations effectuées dans le cadre de la stabilité financière, en ce qui concerne la protection des dépôts, des assurances sur la vie et du capital de sociétés coopératives agréées ;

- modification de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers ;
- la création d'un service administratif à comptabilité autonome 'Activités sociales' chargé de l'organisation des activités du restaurant et de la crèche du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement ;
- le remplacement des mots 'égalité des femmes et des hommes' par les mots 'égalité des genres' dans la loi du 16 décembre 2002 portant création de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

L'avant-projet est soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte  
contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes  
handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des  
Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030  
1000 Bruxelles  
Belgique

18 sep 2015 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2015

## Approbation de l'attribution de quatre lots pour l'achat de denrées alimentaires

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus à attribuer une adjudication de quatre lots.

Dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le Conseil des ministres du 19 mars 2015 avait approuvé une adjudication ouverte en vue de l'achat de denrées alimentaires. Les denrées achetées par le FEAD avaient été mises gratuitement à la disposition des banques alimentaires. Le 12 juin 2015, une partie de la deuxième adjudication ouverte a eu lieu lors de laquelle neufs lots ont été attribués. Les quatre lots restants ont maintenant été attribués en Conseil des ministres. Deux lots restent à attribuer mais pour ceux-ci la procédure d'adjudication a été annulée et sera relancée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.borsus.belgium.be>

18 sep 2015 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2015](#)

## Le gouvernement fédéral et essenscia relancent le "High Level Group chimie et sciences de la vie"

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la création d'un "High Level Group" en vue de favoriser la durabilité de l'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Belgique.

Essenscia et le Gouvernement fédéral s'allient afin de maintenir la Belgique dans le top mondial de la chimie et des sciences de la vie.

Le Gouvernement fédéral et essenscia, la fédération de l'industrie chimique et des sciences de la vie, relancent le « High Level Group chimie et sciences de la vie ». Cette plateforme de concertation vise à créer un cadre de soutien concret à l'industrie chimique et des sciences de la vie afin de renforcer la compétitivité et donc l'ancrage de l'industrie chimique et de sciences de la vie en Belgique.

Au vu du succès des premiers High Level Group, le Gouvernement fédéral et essenscia ont annoncé la création d'un nouveau « High Level Group Chimie et Sciences de la vie » lors d'une réunion d'installation officielle qui s'est déroulée en présence du Premier ministre Charles Michel et de représentants d'essenscia chez Realco, société spécialisée dans la chimie des enzymes.

Le Gouvernement belge et essenscia ont identifié quatre domaines clés : l'emploi, l'énergie, l'innovation et la protection de la santé. Le coût salarial du travail en feu continu, les dossiers d'aides d'état aux énergies renouvelables, l'élargissement de la réduction du précompte pour les chercheurs aux bacheliers ou encore le registre national des nanomatériaux compteront parmi les points abordés au sein des groupes de travail qui seront constitués pour chaque domaine clé. Leur objectif : rechercher des solutions en vue de renforcer la compétitivité du secteur et déboucher sur un plan d'actions concret avant la fin de l'année 2016.

L'industrie chimique et des sciences de la vie est un des piliers économiques de notre pays. Comptant près de 90.000 emplois et représentant presque un tiers des investissements industriels en Belgique, près de la moitié de la totalité des dépenses privées en recherche et développement, le secteur qui est le leader des exportations belges joue un rôle vital au sein de notre économie. Un dialogue de haut niveau entre entreprises et autorités est plus que jamais indispensable afin d'identifier des mesures concrètes qui doperont l'économie et l'emploi. En outre, la création de ce nouveau « High Level Group » s'insère parfaitement dans la stratégie pour la croissance du Gouvernement fédéral.

Les industries chimique et pharmaceutique belges font aujourd'hui face à une concurrence mondiale accrue, en particulier face à la chimie américaine qui, grâce à l'exploitation du gaz de schiste, connaît une véritable renaissance. L'industrie européenne risque d'être confrontée à une surcapacité qui mènera à des consolidations. Une concertation structurelle entre le secteur et le Gouvernement fédéral au sein de ce

nouveau « High Level Group » est dès lors essentielle afin de positionner et renforcer la position de leader du secteur chimique et pharmaceutique belge sur la scène mondiale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

18 sep 2015 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2015

## Transposition de la directive "Broadband Cost"

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre de l'Agenda numérique et des Télécommunications Alexander De Croo de soumettre la transposition de la directive européenne relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit, ou directive BBC (Broadband Cost), au Comité de concertation et de conclure un accord de coopération avec les Communautés et les Régions à ce sujet. Le Conseil des ministres a également approuvé l'avant-projet d'accord de coopération.

La transposition de la directive BBC\* a pour objectif de faciliter le déploiement des réseaux de communications rapides et de réduire leur coût en favorisant l'accès aux infrastructures physiques existantes et aux travaux de génie civil. Ceci implique la coopération avec les gestionnaires de différents autres réseaux et donc également avec les autorités compétentes. C'est la raison pour laquelle la transposition de la directive est réglée par l'intermédiaire d'un accord de coopération avec les Communautés et les Régions. Un point essentiel de l'accord de coopération est la création d'une instance de règlement des litiges, composée de représentants de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) et des Communautés et Régions.

\* directive 2014/61/UE du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.decroo.belgium.be>